

L'agglo.



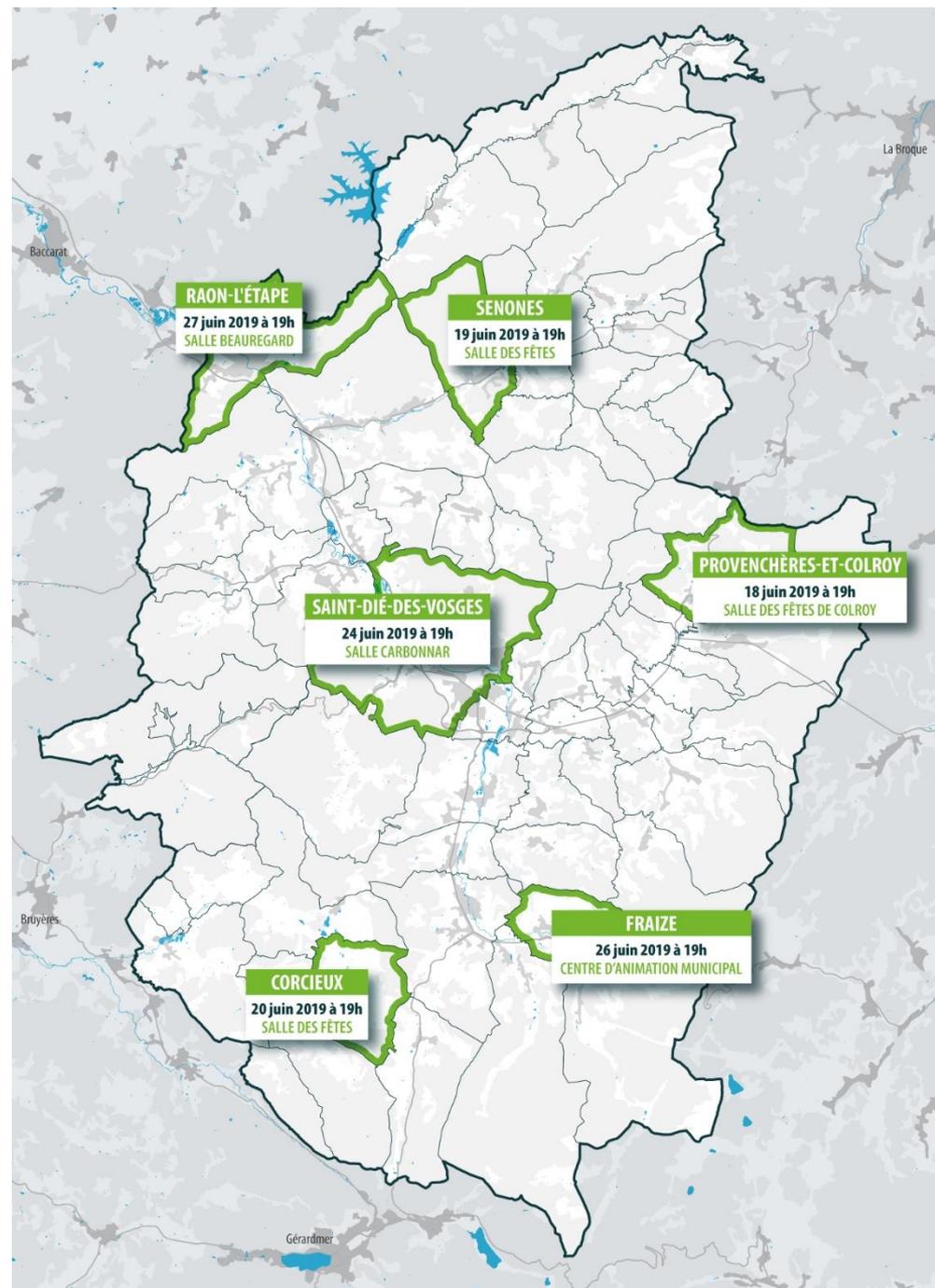
Saint-Dié^{des}
vosges

PLUiH de la CA de Saint-Dié-des-Vosges

Réunion publique
Lancement du PLUiH
Juin 2019

6 réunions publiques programmées
sur le territoire au mois de juin 2019
avec pour objectifs :

- Vous présenter la démarche du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ses enjeux et les grandes étapes de son élaboration ;
- Vous présenter les moyens envisagés pour vous associer à la réflexion ;
- Vous questionner sur votre perception du territoire intercommunal.

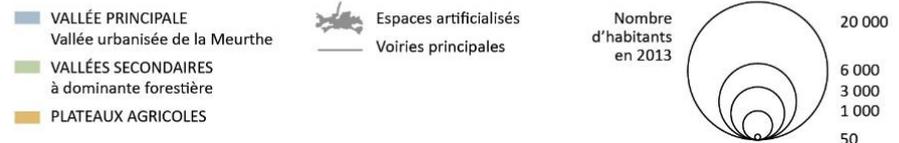
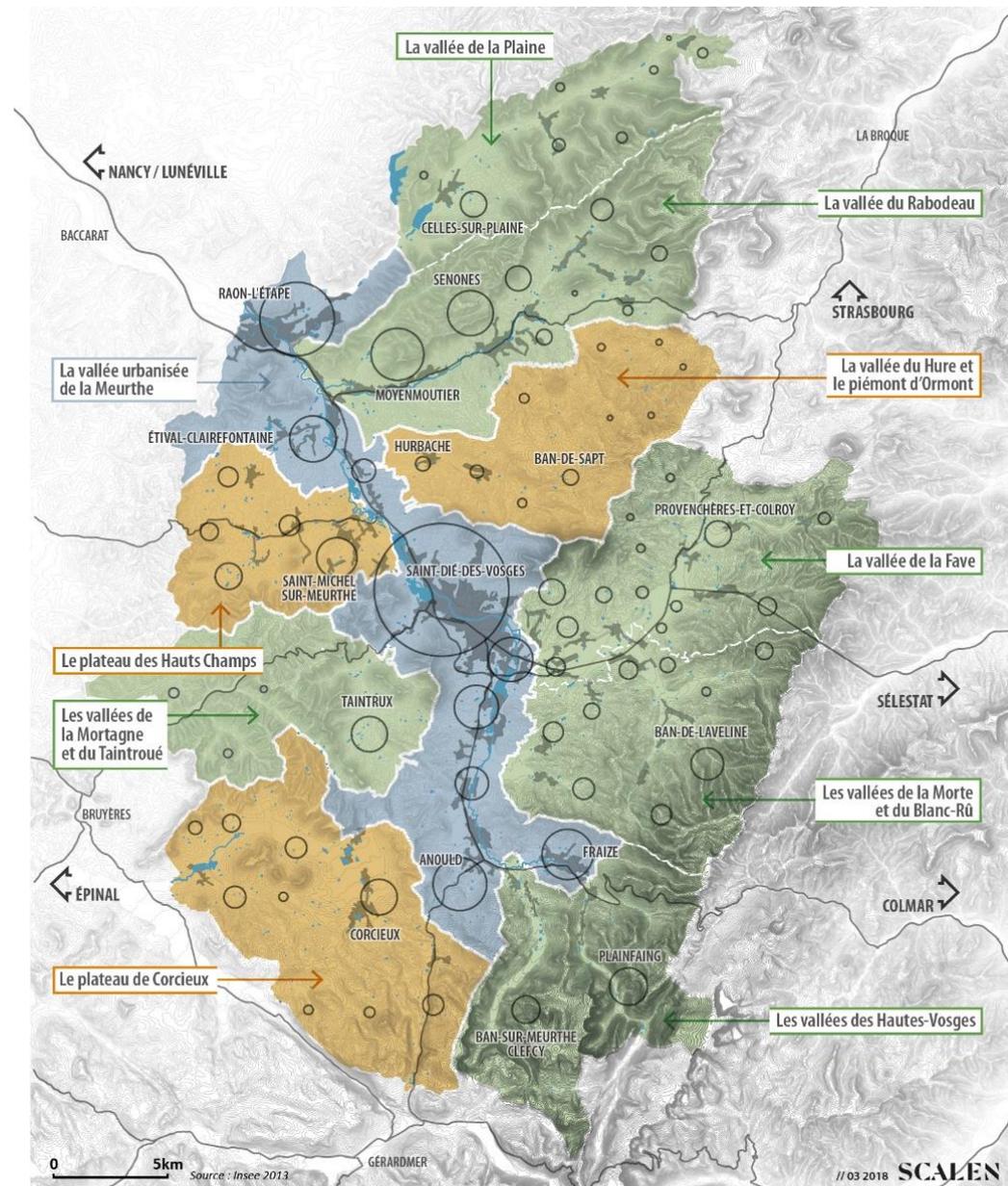


Le territoire de la CASDDV

Une grande diversité paysagère
 et des enjeux communs

Des défis à relever à l'échelle
 intercommunale au service d'un
 développement durable du territoire

- Assurer l'attractivité et le rayonnement du territoire en faisant valoir ses atouts ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle et assurer les équilibres territoriaux au regard du défi démographique ;
- Relever les défis environnementaux et renforcer les liens entre villes, forêts et campagnes ;
- Contribuer au développement et à l'attractivité économique du territoire pour assurer la création d'emplois et de richesses.



1

Le PLUiH
Pourquoi et pour qui ?

PLUiH

Plan Local d'Urbanisme **intercommunal**
valant **Programme Local de l'Habitat**



Un outil prospectif

Un projet intercommunal qui exprime la politique que tous les élus se donnent pour harmoniser et encadrer l'aménagement des communes pour les 10 à 15 années à venir



Un outil solidaire

Un projet collectif de co-construction et de définition d'une stratégie de développement adaptée à un territoire, qui vise à renforcer la solidarité entre les communes membres



Un outil règlementaire

Un PLUi comporte des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous, qui définissent les conditions d'urbanisation de chaque parcelle d'un territoire



Une interface

Un PLUi constitue une interface entre les orientations d'un éventuel document supra-communautaire et l'autorisation d'urbanisme individuelle



Une programmation

Lorsqu'il est élaboré par un EPCI compétent en matière d'habitat, le PLUi peut tenir lieu de **Programme Local de l'Habitat (PLH)**

De nombreuses forces vives mobilisées au service d'un projet ambitieux

PLUiH

Plan Local d'Urbanisme **intercommunal**
valant **Programme Local de l'Habitat**



Les élus
communautaires
et municipaux



Les techniciens
de la Communauté
d'Agglomération
et des bureaux d'études



Les représentants
de l'État, du Département, du
Parc Naturel Régional...



Les associations



La population
à tout âge

2

Le pilotage du PLUiH Quelle gouvernance ?

Le pilotage du PLUiH

Des instances de validation et un suivi technique au fil de l'élaboration

Gouvernance

Comité de pilotage

Réunions régulières

> Commission urbanisme



propose

Conférence des maires

Réunions aux étapes clefs

> Président et les 76 maires ou leur représentant



arbitre

Conseil communautaire

4 à 6 réunions obligatoires

> Délégués communautaires des communes membres

Conseils municipaux

2 réunions obligatoires



valide

Débat sur le PADD et sur la politique de l'urbanisme



Propose
Organise

Organisation technique

Comité technique

Réunions bimestrielles

- > Jean-Luc BEVERINA, Vice-Président délégué à l'urbanisme
- > Bernard MAETZ, Vice-Président délégué à l'habitat et au logement
- > Jacques JALLAIS, Conseiller délégué aux liens avec les maires
- > Hervé VAUTHIER, Directeur de l'urbanisme CASDDV
- > Gérard MERLIN, Directeur de la prospective
- > Emmanuelle COLSON, DGA CASDDV / ville de SDDV
- > Alban RODRIGUEZ, Directeur de Cabinet de David Valence
- > Directeurs de la Communauté d'Agglomération en intervention ponctuelle
- > Un chargé de mission habitat

Conférence intercommunale

2 réunions obligatoires

> Tous les maires réunis à l'initiative du Président



arbitre

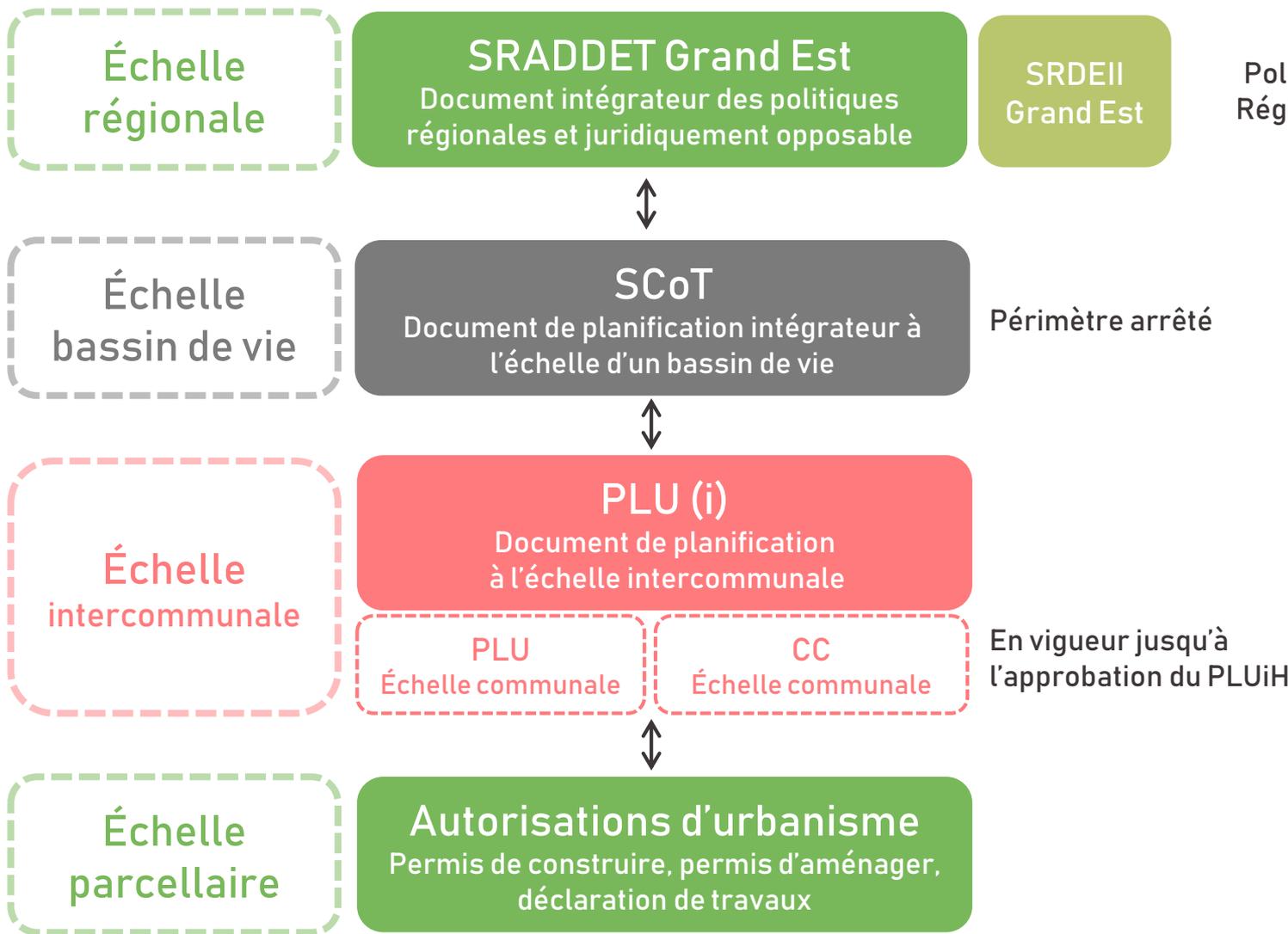
3

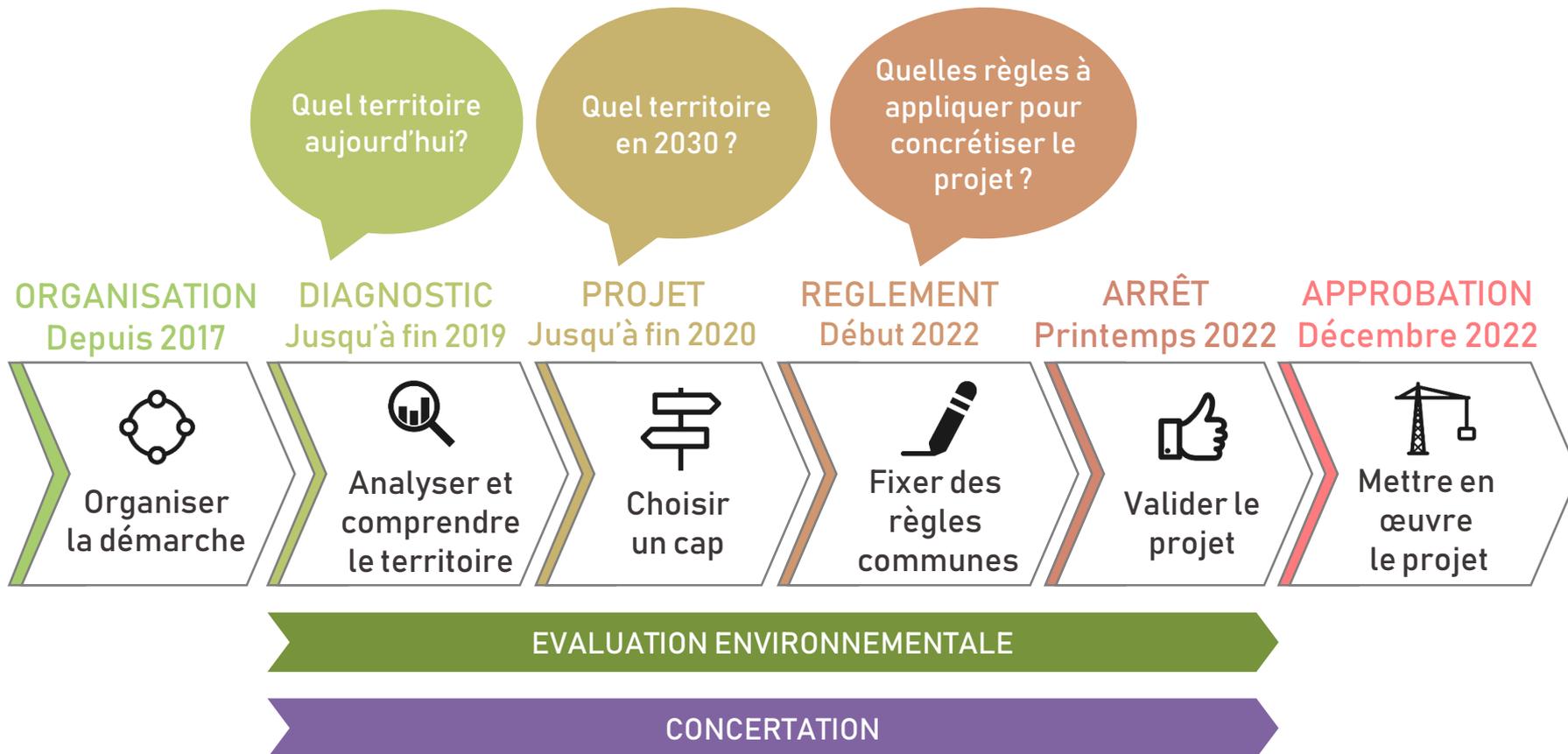
Le PLUiH: mode d'emploi

Quels sont les grands principes de son élaboration ?

La place du PLUiH

Dans la hiérarchie des plans et programmes (loi Notre)





Le PLUiH – Concertation

Une concertation organisée tout au long de l'élaboration du PLUiH

PLUiH

Plan Local d'Urbanisme
 Intercommunal et Habitat



4

La place et le rôle des habitants dans la démarche

1. Le site internet dédié
2. La lettre du PLUi-H
3. Le questionnaire dédié
4. Les ateliers et réunions ouverts à tous



1. Le site internet dédié

www.ca-saintdie.fr
Rubrique PLUiH

- ▶ Vous y trouverez en continu le calendrier des réunions et les documents de travail produits tout au long de la procédure
- ▶ Je participe et souhaite être informé de l'avancé du PLUi-H en continu:
Je remplis le formulaire **JE PARTICIPE** en ligne

PLUiH Saint-Dié-des-Vosges

ACCUEIL OBJECTIFS ETAPES CONCERTATION TÉLÉCHARGEMENT

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

Une stratégie de planification territoriale partagée

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Le PLUi doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et conciliant les dimensions sociales, économiques et environnementales (pour la gestion économique de l'espace).

Ses prescriptions imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affoulements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLUi.

Au-delà des obligations juridiques, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal constitue d'abord et avant tout une occasion unique de développer une vision stratégique et partagée du développement spatial d'un territoire, au regard de ses besoins et dans le respect des principes du développement durable.

<p>Un outil prospectif</p> <p>Un projet intercommunal qui exprime la politique que tous les élus se donnent pour harmoniser et encadrer l'aménagement des communes pour les 10 à 15 années à venir</p>	<p>Un outil solidaire</p> <p>Un projet collectif de co-construction et de définition d'une stratégie de développement adaptée à un territoire, qui vise à renforcer la solidarité entre les communes membres</p>	<p>Un outil réglementaire</p> <p>Un PLUi comporte des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous, qui définissent les conditions d'urbanisation de chaque parcelle d'un territoire</p>	<p>Une interface</p> <p>Un PLUi constitue une interface entre les orientations d'un éventuel document intercommunaire et l'urbanisation individuelle</p>	<p>Une programmation</p> <p>Lorsqu'il est élaboré par un EPCI compétent en matière d'habitat, le PLUi peut tenir lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH)</p>
---	---	--	---	---

De nombreuses forces vives mobilisées au service d'un projet ambitieux

<p>Les élus communaux et municipaux</p>	<p>Les techniciens de la Communauté d'Agglomération et des bureaux d'études</p>	<p>Les représentants de l'État, du Département, de Parc Naturel Régional...</p>	<p>Les associations</p>	<p>La population à tout âge</p>
--	--	--	--------------------------------	--

La concertation avec les habitants

« Réunions publiques sont programmées sur le territoire dès le mois de juin 2019 avec pour objectifs :

- représenter la démarche du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ses enjeux et les grandes étapes de son élaboration ;
- représenter les moyens envisagés pour associer les habitants à la réflexion ;
- questionner les habitants sur leur perception du territoire intercommunal.

© CA Saint-Dié-des-Vosges, 2019



2. La lettre du PLUiH

L'Agglo le Mag Rubrique PLUiH

- ▶ Durant toute la durée de l'élaboration du PLUiH, l'Agglo le Mag comprendra une rubrique PLUiH



#1



#2



#3



#4



#5



#6

3. Le questionnaire aux habitants

Quel avenir pour notre territoire ?

Perceptions, jugements
et attentes des habitants

- A l'automne dans l'Agglo le Mag et sur le site internet de la CA



#1



#2



#3



#4



#5



#6

4. Les ateliers thématiques et réunions

DIAGNOSTIC
Jusqu'à fin 2019



Analyser et
comprendre
le territoire

PROJET
Jusqu'à fin 2020



Choisir
un cap

REGLEMENT
Début 2022



Fixer des
règles
communes

ARRÊT
Printemps 2022



Valider le
projet

APPROBATION
Décembre 2022



Mettre en
œuvre
le projet

Quels enjeux pour l'avenir du territoire, ses forces,
ses faiblesses, ses atouts ?

► Six ateliers thématiques **OUVERTS À TOUS** seront organisés en septembre et octobre prochains



HABITAT



PAYSAGES
CADRE DE VIE



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



DÉPLACEMENTS
MOBILITÉS



ENVIRONNEMENT
ET BIODIVERSITÉ



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

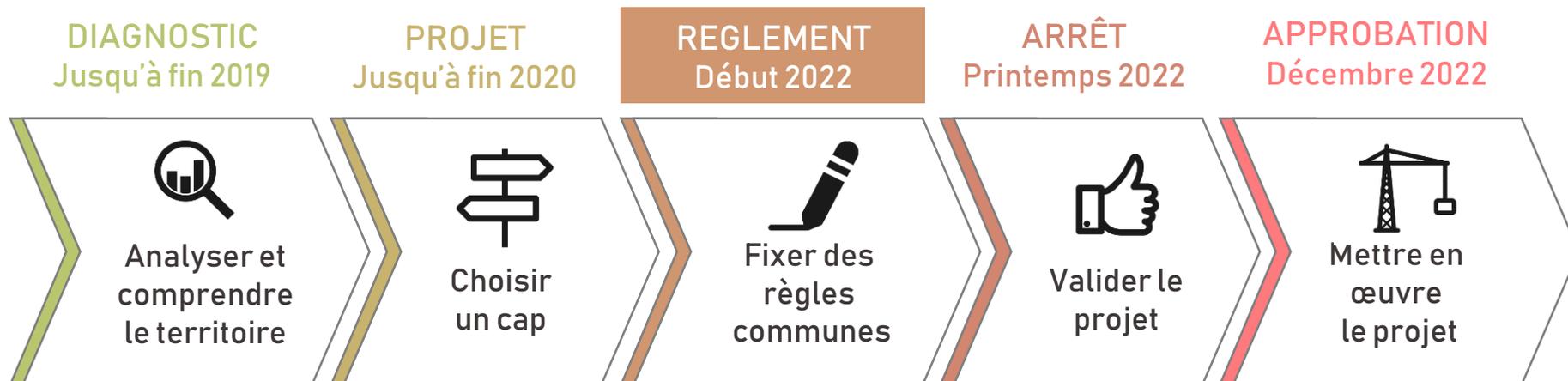
4. Les ateliers thématiques et réunions



Quel projet, quels objectifs et quelles ambitions pour nos communes et notre territoire ?

- ▶ Douze ateliers thématiques OUVERTS À TOUS seront organisés en décembre 2019 /janvier 2020 et septembre/octobre 2020
- ▶ Six réunions de synthèse du diagnostic en novembre 2020
- ▶ Cahier de remarques et de doléances ouvert à tous en mairie des communes et au siège de la CA jusqu'à l'arrêt du projet

4. Les ateliers thématiques et réunions



Quelle traduction réglementaire du projet de territoire ?

- ▶ Délimitation du plan de zonage et du règlement déterminant le droit de la construction
- ▶ Six réunions de présentation du règlement en septembre 2021
- ▶ Cahier de remarques et de doléances ouvert à tous en mairie des communes et au siège de la CA jusqu'à l'arrêt du projet

4. Les ateliers thématiques et réunions



Enquête publique

- ▶ Juin 2022 - Possibilité pour les habitants durant 1 mois de formuler des remarques sur le projet de PLUiH
- ▶ Cahier de remarques et de doléances ouvert à tous en mairie des communes et au siège de la CA jusqu'à l'arrêt du projet

5

Échanges et débat



Réunion publique / Lancement du PLUiH / Juin 2019